

Le Forum, 5 avenue de Verdun  
26011 Valence

82 rue de la petite eau  
73290 La Motte Servolex

## **GERARD PERRIER INDUSTRIE**

**Attestation des commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées dans le  
cadre de l'article L. 225-115 4° du code de  
commerce relatif au montant global des  
rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le  
31 décembre 2022**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## GERARD PERRIER INDUSTRIE

Société anonyme

RCS LYON B 349 315 143

### Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale des actionnaires de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à huit cent trente-six deux cent dix euros (836 210 €) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à La Motte Servolex et Valence, le 28 avril 2023.

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Sefco

Frederic MAUREL

DocuSigned by:  
**Frédéric Maurel**  
9C48FDACFC854CD...

Matthieu VERNET

DocuSigned by:  
**Matthieu VERNET**  
D2AEC876E1EB4CC...

SR Audit

Nicolas PICARD

DocuSigned by:  
**Nicolas PICARD**  
E1785D0EC6B14E2...



## ATTESTATIONS DES REMUNERATIONS

### **Prévue à l'article L.225-115 4° du code du commerce**

Je, soussigné, François PERRIER, Président du Directoire de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à la somme de 836 210 euros.

Fait à Colombier-Saugnieu, le 25 Avril 2023

**François PERRIER**  
**Président du Directoire**